



Avis public

Demande de permis de démolition et audition publique

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le Conseil, aux termes de son Règlement sur la démolition d'immeubles (2023, chapitre 61), sera saisi, lors de la réunion qui se tiendra le mardi 15 août 2023, d'une demande de permis de démolition visant l'immeuble connu comme étant les lots 1 325 054 et 1 325 053 du cadastre du Québec, appartenant à « IMMO-2VJ INC ». Le bâtiment résidentiel multifamilial sis aux 615-635 de la rue Saint-Georges est un immeuble dont la valeur patrimoniale est classée moyenne dans la base de données patrimoniales de la Ville de Trois-Rivières.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée.

Également, conformément à l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville tiendra une audition publique le **lundi 14 août 2023 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières pour expliquer ce projet de démolition concernant l'immeuble situé aux 615-635 de la rue Saint-Georges ainsi que le programme de remplacement du sol dégagé déposé, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

Trois-Rivières, ce 22 juillet 2023.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Courriel : greffe@v3r.net